

CADRE DU PROGRAMME DE PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE – CANADA

Dernière mise à jour : 21 septembre 2023

NOTRE VISION

Notre vision de la protection de la vie privée est simple : promouvoir une culture de la protection de la vie privée dans tous les secteurs de l'organisation. Notre objectif est que tous nos employés et collaborateurs protègent les renseignements personnels comme s'il s'agissait des leurs et exercent un bon jugement dans l'exécution de leurs tâches quotidiennes.

NOTRE APPROCHE

1. Créer des produits et élaborer des processus respectueux de la vie privée

JTI-Macdonald Corp (« JTI », « nous », « notre », « nos ») considère les principes de vie privée dès la conception comme étant la fondation de toutes ses actions en matière de protection des renseignements personnels. Nous adoptons une approche proactive et choisissons de concevoir des processus et des produits, y compris des sites Web, qui respectent le choix des personnes concernées.

2. Fournir à nos employés un cadre clair et simple à exécuter

Nous souhaitons que nos politiques et pratiques en matière de protection de la vie privée reflètent le quotidien de nos employés et qu'elles puissent être facilement repérables et réalisables. Nous sommes conscients qu'une grande partie du succès de notre programme de protection de la vie privée passe par nos employés. Nous tâchons de leur donner l'occasion de nous informer des aspects à améliorer dans nos pratiques reliées à la vie privée.

3. Faire preuve de transparence avec nos clients, partenaires et employés

La transparence est l'une de nos valeurs les plus importantes lorsqu'il est question de protection des renseignements personnels. Nous tentons de favoriser la confiance de nos clients, partenaires et employés en évitant les mauvaises surprises et en leur décrivant clairement nos pratiques de gestion des renseignements personnels. Nous mettons tout en œuvre pour obtenir des consentements clairs et explicites. Nous demeurons disponibles pour répondre aux questions liées à la vie privée.

4. Agir conformément à nos responsabilités

Nous prenons très au sérieux nos responsabilités quant à la manière dont nous (ou nos fournisseurs et mandataires) collectent, utilisent, communiquent et conservent les renseignements personnels de nos clients, partenaires et employés. Nous assurons une saine gestion des données durant tout leur cycle de vie, en nous assurant de bien

inventorier et classer les renseignements personnels selon leur sensibilité. Nous avons une vue d'ensemble de nos risques liés à la vie privée et nous collaborons pleinement avec les autorités réglementaires ou les mandataires, lorsque cela est nécessaire.

NOTRE PROGRAMME DE PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

Principes directeurs

Notre programme de protection de la vie privée repose sur les principes directeurs suivants :

1. Responsabilité

Nous sommes responsables des renseignements personnels que nous détenons et que nous contrôlons, y compris ceux qui sont en la possession de nos fournisseurs.

2. Détermination des fins de la collecte

Nous déterminons les fins pour lesquelles nous collectons des renseignements personnels avant de les recueillir.

3. Consentement

Nous informons toute personne de la collecte de ses renseignements personnels et nous obtenons son consentement pour les utiliser ou pour les divulguer, sauf si des exceptions sont applicables en vertu de la loi.

4. Limitation de la collecte

Nous ne recueillons que les renseignements personnels nécessaires aux fins préalablement déterminées.

5. Limitation de l'utilisation, de la divulgation et de la conservation

Nous limitons l'utilisation et la divulgation des renseignements personnels aux fins auxquelles la personne concernée a consenti ou à des fins compatibles à ces dernières, à moins que la loi nous autorise à faire autrement. Nous conservons les renseignements uniquement pendant la période nécessaire pour accomplir les fins déterminées, sous réserve des règles prévues à notre calendrier de conservation (s'il y a lieu) et des exigences légales applicables.

6. Exactitude

Nous nous assurons que les renseignements personnels que nous détenons sont à jour, exacts et complets tant que nous les utilisons, dans les limites de ce qui est raisonnablement possible.

7. Mesures de sécurité

Nous prenons les mesures de sécurité nécessaires pour assurer la protection des renseignements personnels que nous recueillons, utilisons, divulguons, conservons ou détruisons. Les mesures que nous prenons doivent être raisonnables compte tenu, notamment, de la sensibilité des renseignements personnels, des fins pour lesquelles ils ont été recueillis, de leur quantité, de leur distribution et du support utilisé.

8. Transparence

Nous rendons accessibles à nos employés nos politiques et procédures concernant notre gestion des renseignements personnels. Nous rendons aussi accessible au grand public de l'information sur nos pratiques de gestion des renseignements personnels.

9. Accès aux renseignements personnels

Nous informons toute personne qui en fait la demande de l'existence de renseignements personnels qui la concernent, de l'utilisation qui en est faite et de leur communication à des tiers, le cas échéant. Nous permettons à toute personne de consulter ou d'obtenir copie de ses renseignements personnels et de les faire rectifier, au besoin, sous réserve des exigences légales applicables.

10. Possibilité de porter plainte à l'égard du non-respect des principes

Une personne doit être en mesure de porter plainte concernant notre respect des politiques et pratiques de gestion des renseignements personnels ou de ces principes. Nous répondrons avec diligence à toute plainte concernant la gestion des renseignements personnels que nous détenons.

NOTRE CADRE DE CONTRÔLE

Classification des données et mise en correspondance des renseignements personnels

Nous détenons et mettons à jour une classification et une mise en correspondance des données que nous collectons, utilisons et communiquons pour être en mesure de connaître en détail le type, la quantité et la sensibilité des renseignements personnels que nous avons en notre possession.

Politiques et pratiques de gouvernance

Nous mettons en place des politiques et pratiques de gestion des renseignements personnels afin d'être en mesure d'incarner notre culture de vie privée et de démontrer notre conformité aux lois applicables. Ces politiques et pratiques forment un élément essentiel de notre programme de protection de la vie privée. Elles permettent à nos employés de comprendre leurs obligations et la manière de les respecter.

Ces politiques et pratiques couvrent notamment les aspects suivants :

Rôles et responsabilités

Toutes nos politiques et pratiques de protection de la vie privée prévoient une chaîne de responsabilité.

Nos politiques et pratiques décrivent les responsabilités du Responsable de la protection de la vie privée et des autres membres de notre personnel.

Nos employés sont tenus de se familiariser avec toutes les directives en matière de vie privée et de sécurité de l'information et de s'y conformer.

Gestion des droits liés à la vie privée et traitement des plaintes

Nous nous faisons un devoir de respecter les droits de la protection de la vie privée, notamment en matière d'accès à l'information et de rectification des renseignements personnels. À cette fin, nous avons mis en place un processus qui permet de répondre à ces demandes rapidement et en toute transparence.

À la réception de demandes ou de plaintes liées à la protection de la vie privée, notre Responsable de la protection de la vie privée accusera réception rapidement, habituellement dans un délai de deux jours ouvrables. Il analysera toutes les demandes et plaintes de façon équitable et fournira une réponse claire et sans ambiguïté dans un délai de 30 jours ou moins.

Conservation et destruction des renseignements personnels

Nous nous assurons que les renseignements personnels dont les délais de conservation sont expirés soient détruits ou anonymisés, s'il y a lieu.

Nous conservons les renseignements personnels servant à prendre une décision sur une personne suffisamment longtemps pour lui permettre d'exercer son droit de formuler une demande d'accès ou une rectification après que la décision a été prise.

Gestion des incidents de confidentialité

Pour être en mesure de traiter les incidents de protection de la vie privée dans un délai raisonnable et pour diminuer les risques de préjudice sérieux, notre Responsable de la protection de la vie privée a mis en œuvre un processus d'évaluation et de gestion de ces incidents.

Nous priorisons les techniques de dépersonnalisation et d'anonymisation pour réduire le risque d'incidents de confidentialité et pour protéger le droit à la vie privée en masquant certaines informations, ce qui rend difficile ou techniquement impossible l'identification d'une personne.

Mesures de sécurité

Nous assurons la protection des renseignements personnels que nous contrôlons contre la perte, le vol, la destruction, la consultation, la communication, la reproduction, l'utilisation et la modification non autorisée, et ce, par l'utilisation de mesures appropriées. Les mesures appropriées peuvent être administratives, techniques ou physiques et varient selon la sensibilité des renseignements personnels, les fins préalablement déterminées, l'utilisation, la distribution et le support utilisé. Nous avons notamment mis sur pied un programme complet de sécurité de l'information.

Outils d'évaluation des risques liés à vie privée

Nous effectuons une évaluation des facteurs relatifs à la vie privée dans des circonstances appropriées, par exemple lors de l'acquisition, du développement ou de la refonte d'un système d'information ou d'un système électronique de prestation de services qui comprend la collecte, l'utilisation, la diffusion, la conservation ou la destruction de renseignements personnels.

Notre Responsable de la protection de la vie privée est en tout temps consulté lors des situations pouvant nécessiter une évaluation des facteurs relatifs à la vie privée.

Gestion des fournisseurs de service tiers et des mandataires

Nous avons élaboré un processus de vérification diligente lors de la conclusion ou de la mise à jour d'un contrat avec un fournisseur ou un partenaire afin de nous assurer que ces tiers respectent les lois sur la protection de la vie privée applicables.

Le processus prévoit une vérification diligente à l'étape de sélection du fournisseur et une évaluation des facteurs relatifs à la vie privée (le cas échéant) au moment où un fournisseur est sélectionné.

Formation et sensibilisation

Nous avons établi un programme complet de formation interne sur des sujets concernant la protection des renseignements personnels, comme la gestion des incidents de confidentialité et le traitement des demandes d'accès à l'information.

La formation et la sensibilisation portent sur les exigences légales et réglementaires qui nous incombent et sur toutes nos directives internes concernant la vie privée et certains aspects de la sécurité de l'information.

ÉVALUATION ET RÉVISION CONTINUES

Notre programme de protection de la vie privée fait l'objet d'une évaluation continue et d'un examen annuel par notre Responsable de la protection de la vie privée pour nous assurer de sa pertinence, de son efficacité et de sa conformité, surtout en relation avec les modifications législatives et les changements dans nos activités.



QUESTIONS OU COMMENTAIRES

Pour toute question ou tout commentaire en lien avec ce document, notre gestion des renseignements personnels ou vos droits, veuillez communiquer avec notre Responsable de la protection de la vie privée à l'adresse vieprivee.canada@jti.com.